

FORMULAIRE I

(Un avis d'assignation conforme au modèle établi par le ministre de la Justice doit être joint à la demande en divorce)

CANADA

COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC

Chambre de la famille

DISTRICT DE

(Divorces)

NO

PARTIE(S) DEMANDERESSE(S)

-et- s'il y a lieu,

PARTIE DÉFENDERESSE

DEMANDE EN DIVORCE

Il est déclaré que:

État matrimonial et familial

1. L'épouse est née le _____ à _____ et est âgée de _____ ans. Elle est la fille de _____ et de _____ tel que l'atteste la photocopie du certificat de naissance, de la copie d'acte de naissance ou du document délivré par une autorité étrangère compétente cotée P-1;

2. Le mari est né le _____ à _____ et est âgé de _____ ans. Il est le fils de _____ et de _____ tel que l'atteste la photocopie du certificat de naissance, de la copie d'acte de naissance ou du document délivré par une autorité étrangère compétente cotée P-2;

3. Le mariage des parties a été célébré le _____ (date) à _____ (endroit) tel que l'atteste le certificat de mariage ou la copie d'acte de mariage coté P-3;

4. Au moment du mariage, l'épouse était _____ le mari était _____; (Indiquer l'état matrimonial)

5. Le régime matrimonial alors adopté fut _____; (Coté P-4, copie authentique des documents à l'appui.)

Ce régime n'a pas été modifié.

(S'il y a eu des modifications au régime matrimonial, indiquer lesquelles et produire copies authentiques des documents pertinents).

6. Les noms, prénoms, âge, sexe et date de naissance des enfants du mariage sont les suivants:

	Nom	Prénoms usuels	Âge	Sexe	Date de naissance
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					

La(Les) photocopie(s) du certificat de naissance, de la copie d'acte de naissance ou du document délivré par une autorité étrangère compétente attestant de la naissance de l'enfant(des enfants) concerné(s) par la demande est (sont) cotée(s) P-5.

Aucun de ces enfants n'est l'objet ni d'une décision d'un tribunal, ni d'une instance en cours devant un tribunal, ni d'une entente avec un directeur de la protection de la jeunesse. (S'il existe une décision, une instance ou une entente, en donner tous les détails et produire les documents pertinents.)

Résidence

7. L'épouse réside habituellement au _____(no)_____
_____(rue)_____ _____(ville)_____
_____(province)_____ depuis _____(jour)_____
_____(mois)_____ _____(année)_____

Le mari réside habituellement au _____(no)_____
_____(rue)_____ _____(ville)_____
_____(province)_____ depuis _____(jour)_____
_____(mois)_____ _____(année)_____

Motifs

8. Il y a échec du mariage pour les motifs suivants:

(Donner ici le détail des motifs prévus par l'article 8(2) de la Loi de 1985 sur le divorce)

Réconciliation et médiation

9. Avant la signature de la présente demande:

A) L'avocat de la partie demanderesse a discuté des possibilités de réconciliation et a fourni des renseignements sur les services de *consultation* ou d'*orientation*.

(Au cas contraire, indiquer les motifs.)

B) L'avocat a fourni à la partie demanderesse des renseignements sur les services de *médiation* susceptibles d'aider à la négociation des points pouvant faire l'objet d'une ordonnance alimentaire ou de garde et a discuté de l'opportunité de négocier ces points.

Mesures de sauvegarde et provisoires (si la demande comporte des conclusions à cet effet), mesures accessoires et autres réclamations

10 A) Il y a un accord entre les parties sur les mesures accessoires, dont un exemplaire est coté P-6

ou

B) Il n'y a pas d'accord entre les parties sur toutes les mesures de sauvegarde, provisoires ou accessoires, et

i. les motifs à l'appui des conclusions provisoires recherchées sont: (Réciter les faits.)

ii. les motifs à l'appui des conclusions accessoires recherchées sont: (Réciter les faits.)

Autres procédures

11. Il n'y a pas eu d'autres procédures d'intentées à l'égard du mariage des parties;
(Dans le cas contraire, donner tous les détails et produire une copie certifiée conforme de tout jugement rendu antérieurement)

12. Il n'y a aucune collusion entre les parties.

13. (Dans le cas où la demande est fondée sur l'alinéa 8(2) b). Il n'y a pas eu de pardon ou de connivence à l'égard de l'acte ou du comportement reproché.

Par ces MOTIFS, plaise au tribunal:

RENDRE les ordonnances de sauvegarde suivantes (s'il y a lieu):

RENDRE les ordonnances provisoires suivantes (s'il y a lieu):

PRONONCER le divorce des parties;

RENDRE les ordonnances accessoires suivantes (s'il y a lieu):

et ACCORDER les autres conclusions suivantes (s'il y a lieu):

(ou)

ENTÉRINER l'accord entre les parties et ORDONNER aux parties de s'y conformer.
_____ frais de justice.

Signé à _____, ce _____
20_____

PARTIE(S) DEMANDERESSE(S)

DÉCLARATION DE L'AVOCAT

Je, soussigné(e) avocat(e) de la partie demanderesse (ou des parties demanderesses, selon le cas) atteste que je me suis conformé(e) aux exigences de l'article 9 de la Loi de 1985 sur le divorce.

Signé à _____, ce _____
20_____

Avocat(e) de la (des) PARTIE(S) DEMANDERESSE(S)

(S'il y a lieu)

CERTIFICAT DU GREFFIER

Je soussigné, greffier pour le district de _____ atteste qu'il y a eu réception et inscription au greffe de la demande en divorce, de la déclaration de l'avocat(e) ainsi que (s'il y a lieu) de l'avis à la partie défenderesse relativement à la contestation.

(Endroit de date)

GREFFIER